

# **DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE**

Le Groupe CSL inc. (« CSL ») s'engage à maintenir des normes éthiques élevées dans toutes ses activités à travers le monde et ne tolère pas l'esclavage moderne, la traite de personnes ou toute autre forme de travail forcé. Dans le cadre d'un programme global de responsabilité sociale d'entreprise qui fait partie intégrante de sa stratégie d'affaires, CSL a mis en œuvre diverses politiques et procédures visant à promouvoir un comportement éthique, à assurer un environnement de travail sécuritaire et à garantir le respect de pratiques de travail équitables.

Cette déclaration énumère les actions et les mesures prises par CSL pour s'assurer que l'esclavage, la traite de personnes et toute autre forme de travail forcé n'ont pas lieu dans ses chaînes d'approvisionnement ou dans toute partie de ses activités.

## **VUE D'ENSEMBLE**

Dans certaines juridictions où CSL est établie, la loi impose aux organisations commerciales fournissant des biens ou des services de préparer et de publier une « Déclaration annuelle sur l'esclavage et la traite de personnes ». Une telle déclaration doit énumérer les étapes et les actions prises par l'organisation pour s'assurer que l'esclavage, la traite de personnes et toute autre forme de travail forcé n'ont pas lieu dans ses chaînes d'approvisionnement ou dans toute partie de ses activités.

## **QU'EST-CE QUE L'ESCLAVAGE MODERNE?**

L'esclavage moderne englobe diverses formes d'exploitation contemporaine, notamment le travail forcé, le mariage forcé, la traite de personnes, l'esclavage, la servitude et le travail des enfants. CSL s'engage à adopter des normes éthiques rigoureuses dans l'ensemble de ses activités mondiales, rejetant sans équivoque l'esclavage moderne, la traite de personnes et toute forme de travail forcé. Dans le cadre de sa stratégie d'affaires, CSL a mis en place un programme global de responsabilité sociale d'entreprise, qui comprend la mise en œuvre de diverses politiques et procédures visant à encourager une conduite éthique, à fournir un environnement de travail sécuritaire et à garantir des pratiques de travail justes et équitables.

## **NOTRE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET L'IDENTIFICATION DES RISQUES**

CSL est une société de transport maritime privée basée au Canada, dont le siège social est à Montréal et qui, avec ses filiales, est un fournisseur de premier plan de services de manutention et de livraison de marchandises sèches en vrac et le plus important propriétaire et exploitant de navires autodéchargeants au monde, transportant des cargaisons telles que du minerai de fer, du charbon, des agrégats, du grain, du sel et du sucre pour des industries allant de la construction et de l'acier à l'énergie et à l'agroalimentaire. CSL emploie au total environ 1 500 personnes dans le monde entier, à bord des navires et à terre. CSL possède des bureaux affiliés qui exercent leurs activités à l'échelle mondiale par l'entremise de ses divisions d'exploitation du Canada, des Amériques, de l'Europe, de l'Australie, de l'Asie et du transbordement.

En tant que propriétaire et exploitant de navires, CSL passe des contrats avec des fournisseurs locaux et internationaux pour la fourniture de produits, de pièces et de services, y compris l'embauche de fournisseurs internationaux pour l'équipage des navires gérés par CSL. CSL passe des contrats et achète des matières premières, des pièces, des équipements et des consommables auprès de fournisseurs européens et internationaux et confie de temps à autre la gestion technique des navires à des tiers.

### ACTIONS ENTREPRISES EN LIEN AVEC L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DE PERSONNES

Le Code de responsabilité d'entreprise (le « Code ») de CSL définit les normes d'intégrité et les attentes de CSL en matière de comportement éthique. Le Code affirme l'engagement de CSL à respecter les droits de l'homme, à offrir des conditions d'emploi équitables et compétitives, à promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi, à traiter les employés de manière équitable, à se conformer aux lois et réglementations en vigueur et à offrir un environnement de travail propre, sain et sécuritaire. Il confirme en outre l'engagement de CSL à mener ses activités en tant que membre corporatif responsable de la société, à se conformer aux lois applicables et à respecter des normes éthiques élevées partout où il opère, et à promouvoir l'application du Code dans ses relations avec les contractants, les fournisseurs et les partenaires de coentreprise. Tous les dirigeants, administrateurs et employés de CSL sont tenus de lire, de comprendre et de confirmer qu'ils se conforment au Code et de signaler toute violation dont ils auraient connaissance. Le président et chef de la direction de CSL est chargé d'initier et de superviser les enquêtes sur les violations présumées du Code, et les résultats de ces enquêtes sont communiqués au conseil d'administration de CSL.

Plus généralement, CSL s'engage à respecter strictement les lois nationales et internationales sur les droits de l'homme et reconnaît sa responsabilité de respecter les principes des droits de l'homme tels que définis dans la *Charte internationale des droits de l'homme* et la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail* de l'Organisation internationale du travail. CSL soutient également activement les dix principes du Pacte mondial des Nations unies.

Pour renforcer l'engagement de CSL à faire en sorte que sa chaîne d'approvisionnement reflète son engagement envers les principes du développement durable, CSL a adhéré à l'IMPA Act, un programme à but non lucratif fondé par l'International Marine Purchasing Association (IMPA). L'IMPA Act est un programme de gestion maritime qui vise à aligner les acheteurs et les fournisseurs de produits maritimes sur les principes internationalement acceptés de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en mettant l'accent sur la gestion durable et éthique de la chaîne d'approvisionnement. Le cœur du programme est l'élaboration et l'adoption d'un Code de conduite des fournisseurs, ainsi que la publication d'une politique globale en matière de droits de l'homme mise en œuvre par l'entreprise. CSL continue d'adopter les pratiques de l'IMPA Act et a codifié ses pratiques dans ses propres politiques et procédures internes. En outre, lorsque CSL passe des contrats avec des agences de recrutement pour trouver des équipages de navires, le système de gestion de la sécurité de CSL stipule que seuls les fournisseurs d'équipages disposant d'une certification à jour en vertu de la Convention du travail maritime (« CTM ») peuvent être engagés. La CTM prévoit des mesures visant à garantir le respect des exigences en matière d'âge minimum, de salaire minimum et de bien-être de l'équipage. Chaque fournisseur d'équipage doit obtenir une certification annuelle en vertu de la CTM pour garantir la conformité, et CSL effectue des contrôles annuels pour s'assurer de la conformité continue.

### INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE POUR MESURER L'EFFICACITÉ DES MESURES PRISES

CSL encourage ses employés, ses clients et le public à signaler toute violation de ses politiques et de ses engagements. Toute infraction présumée peut être signalée de manière anonyme et confidentielle, en ligne ou par téléphone, partout dans le monde, par l'intermédiaire d'EthicsPoint, un service de signalement indépendant. Tout signalement d'infraction reçu par l'intermédiaire d'EthicsPoint fait l'objet d'une enquête et d'un traitement rapides. Le nombre et le type de plaintes reçues, les infractions détectées et les cas où des mesures correctives ont été prises sont publiés chaque année dans le Rapport de développement durable (le « Rapport de développement durable ») de CSL. Le Rapport de développement durable décrit également les mesures prises et les progrès réalisés par CSL au cours de l'année précédente pour promouvoir des pratiques commerciales éthiques dans ses activités, ainsi que les mesures qu'il entend prendre à l'avenir pour s'assurer que CSL continue à adopter des normes éthiques élevées dans tous les aspects de ses activités.

## FORMATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DE PERSONNES

De plus, les employés à terre reçoivent chaque année une formation sur l'intégrité afin de les sensibiliser à la dynamique et à l'impact de la corruption, et de leur fournir les outils et les connaissances nécessaires pour identifier et traiter les risques. Une formation spécifique est également dispensée au personnel travaillant dans les services des Opérations et de l'Approvisionnement afin de renforcer l'importance du programme anti-corruption de CSL, l'accent mis sur les pratiques appropriées de diligence raisonnable et la tolérance zéro de CSL à l'égard de la corruption sous quelque forme que ce soit.

En outre, CSL est un membre actif du Maritime Anti-Corruption Network (« MACN »), un réseau mondial d'entreprises qui œuvre à la réalisation de la vision d'une industrie maritime exempte de corruption, permettant un commerce équitable au profit de la société dans son ensemble. La formation anti-corruption du MACN (« *Stand your Ground, be a Leader* ») est dispensée de temps à autre à l'ensemble du personnel d'exploitation des navires et aux capitaines.

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

CSL s'engage à veiller à ce que l'esclavage moderne et la traite de personnes n'aient pas lieu dans le cadre de ses activités et continuera à surveiller et à atténuer ce risque. Ces efforts et une déclaration à jour sont revus chaque année.

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de CSL Europe le 25 avril 2023 et par le Groupe CSL inc. au nom de toutes les entités du Groupe CSL, pour l'exercice financier terminé au 31 mars 2023. Cette déclaration a été signée par le chef de la direction de CSL.



---

Louis Martel  
Président et chef de la direction